

J'annonce ma venue


MES COORDONNÉES


NOM, PRENOM

ORGANISME

ADRESSE COMPLÈTE

.....





E-mail

Site :

MON RENDEZ-VOUS A NOTER

Date :


Heure d'arrivée :

Nombre d'Adultes :

Nombre d'enfants (3 à 10 ans) :

Visite Guidée Visite Libre

Heure d'arrivée du guide :

 Attention, pas de repas "tiré du sac" en salle restaurant
Pique-nique autorisé dans le parc par beau temps
Abris pique nique sous couvert 50 places.

Avec Repas Sans Repas

Menu choisi :

Prix par personne :

.....

.....

.....

(Chauffeur et un accompagnateur offerts / hors boissons)

Montant des arrhes joints à cet envoi :

(Entrées Parc et Visite guidée : 30% / Restaurant : 30%)

Veillez réserver à l'avance les repas :

Sans porc, casher, végétariens, végétaliens,
régime sans sel régime sans sucre, mixés....
Merci de votre compréhension

Chèque bancaire (à libeller à l'ordre du Parc des Naiades à OTTROT)
Les chèques étrangers en euros ne sont pas acceptés **ou** règlement des frais bancaires (15 €)

Par virement bancaire : Banque Populaire d'Obernai : Banque : 17607 Guichet 00001
N° de compte : 33216639534 Clé RIB 48 Domiciliation : Obernai
Pour **un virement provenant de l'étranger veuillez rajouter 7 € de frais bancaires.**

Je soussigné(e) Agissant pour moi-même et pour le compte de tous les participants inscrits, certifie avoir pris connaissance des conditions particulières de vente.

Fait à le

Par (Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Bon de Réservation

LES NAIADES 30, route de Klingenthal F. 67530 OTTROT Tél. 00 33 3 88 95 90 32 Fax. 00 33 3 88 95 99 65

contact@parclesnaiades.com www.parclesnaiades.com

ASSURANCE : MMA Strasbourg Les Naiades s.a.r.l. au cap. de 8000 € - RCS SAVERNE B 378718514 - APE 923F - SIRET 37871851400011 – SIREN int. FR. 83378718514 - Banque Populaire 23 janvier 2008

ARTICLE 1. : RESERVATIONS

Les réservations ne sont définies que lorsqu'elles ont été confirmées par le client par écrit au plus tard 30 Jours avant la date fixée pour la visite du Parc Aquarium Les Naïades. Les Naïades ne sont liées par les réservations prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite ou signée.

Le client doit indiquer dans sa réservation le nombre de visiteurs (adultes et enfants) et la nature des prestations (visite, restauration...) nécessaires à l'accueil du groupe.

Pour être prise en compte toute réservation doit s'accompagner du versement d'arrhes de 30% du prix de la commande des entrées, de 500.-frs sur le prix de la commande des repas.

ARTICLE 2. : TARIFS

Les prix de visite ou de restauration s'entendent TTC par personne et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

ARTICLE 3. : PAIEMENT / MODALITÉS

Le solde de la visite est payable 10 Jours avant l'arrivée ou sur place.

· Paiement d'avance.

Le paiement d'avance implique les avantages suivants : envoi d'avance des billets sur demande ou remise des billets à l'arrivée du groupe (pas d'attente caisse).

· Paiement sur place.

Le paiement doit être fait pour le montant exact demandé par les caisses le jour de la visite. Le paiement sur place implique les inconvénients suivants : attente du groupe pendant la régularisation du dossier, possibilité de ne pas pouvoir répondre aux demandes supplémentaires (sauf billetterie).

ARTICLE 4. : CONDITIONS D'ANNULATION

· Annulation du fait du client

Toute annulation de réservation demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au Parc-Aquarium Les Naïades.

· Annulation du fait du Parc Aquarium Les Naïades

En cas de force majeure, Le Parc-Aquarium Les Naïades se réserve le droit d'annuler le présent contrat et le client pourra obtenir restitution de ses arrhes à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. Sont considérés comme cas de force majeure, tous événements de quelque nature qu'ils soient échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tels que guerre, émeute, incendie, grève, accidents, inondations... Le client sera tenu informé en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

ARTICLE 5. FRAIS D'ANNULATION

Les frais d'annulation se calculent selon le barème suivant :

	de J-30 à J-11	De J-10 à J-4	De J-3 à J-1	Le jour même
Billetterie	0	0	30%	30%
Restauration	0	30%	75%	100%
Guide	0	0	75%	100%

ARTICLE 6. : CONDITIONS D'ACCUEIL

Les accompagnateurs confirmeront à leur arrivée le nombre de visiteurs. Ce chiffre sera celui retenu pour le calcul du règlement restant à effectuer.

Le règlement intégral du montant dû est obligatoire pour entrer au Parc-Aquarium Les Naïades. Il appartient à l'organisation du groupe de mettre en œuvre les moyens de paiement d'un éventuel solde.

Le respect de l'horaire est impératif. Dans le cadre de visites encadrées, tout retard entraînera une réduction équivalente de la durée de l'animation.

ARTICLE 7. : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Une demande de modification portant sur la restauration, l'accompagnement, ne devient effective qu'après accord express du Parc Aquarium Les Naïades. L'accord du Parc Aquarium Les Naïades ne peut porter que sur certaines des prestations demandées. Toute demande de modification portant sur la billetterie est acceptée de droit à réception d'un document écrit.

ARTICLE 8. : FRAIS DE MODIFICATIONS

· Modifications à la hausse

Ces modifications n'entraînent aucun frais. L'accompagnement guide qui ne pourrait être effectué (disponibilité non confirmée par le Parc Aquarium Les Naïades) ne donne lieu à aucun remboursement.

· Modifications à la baisse

Les frais demandés sont les mêmes qu'en cas d'annulation.

ARTICLE 9. : FACTURATION

Les factures sont établies dès l'entrée au parc pour les visites, après les repas pour la restauration.

ARTICLE 10. : RESPONSABILITE

Durant la visite du Parc-Aquarium Les Naïades, les visiteurs sont soumis au règlement intérieur. En cas de perturbation, le Parc-Aquarium Les Naïades se réserve le droit d'imposer aux visiteurs concernés la sortie immédiate du Parc. Les accompagnateurs sont responsables de leur groupe même en présence de guides, hôtesses ou animateurs du Parc Aquarium Les Naïades.

ARTICLE 11. : COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat relève de la seule compétence des tribunaux de Saverne.

Bon de Réservation

LES NAÏADES 30, route de Klingenthal F. 67530 OTTROT Tél. 00 33 3 88 95 90 32 Fax. 00 33 3 88 95 99

65

contact@parclesnaiades.com www.parclesnaiades.com

ASSURANCE : MMA Strasbourg Les Naïades s.a.r.l. au cap. de 8000 € - RCS SAVERNE B 378718514 - APE 923F -
SIRET 37871851400011 – SIREN int. FR. 83378718514 - Banque Populaire 23 janvier 2008